

DEMANDE DE SUBVENTION AUX ACTIVITÉS

ANNÉE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION
2026

Pour être éligible à la politique de subvention aux activités de loisirs de la Ville de Waterloo, il faut obligatoirement: **avoir moins de 18 ans et être résident de la Ville de Waterloo.**

Délai de remboursement : Les activités proposées par des fournisseurs autres que la Ville de Waterloo seront remboursées après que 25 % de la session a été complétée, sous réserve d'une utilisation effective et sans annulation.

Date limite pour soumettre une demande : Les demandes de subvention complétées doivent être acheminées avant le 31 décembre de l'année où l'activité a débuté.

IDENTIFICATION DU PARENT RESPONSABLE DE LA DEMANDE

Nom, prénom		
Adresse	Waterloo, QC, JOE 2NO	
Téléphone	Courriel	

IDENTIFICATION DES ENFANTS ET DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES

Le montant des taxes n'est pas admissible au remboursement. Indiquez les **montants des activités avant les taxes, s.v.p.**

Nom complet de l'enfant	Activités pratiquées	Coût
COÛT TOTAL (avant taxe)		

Documents à joindre :

- Preuve de résidence du parent demandeur
- Reçu officiel de paiement

Preuve de résidence acceptée : permis de conduire, compte de taxes municipales, police d'assurance en vigueur ou facture d'un service public ne datant pas de plus de trois mois.

Je reconnais et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont véridiques.

Signature du parent responsable de la demande

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Montant accordé		Initiales		Date	
Vérification	<input type="checkbox"/>	Preuve de résidence	# de la demande		
Poste budgétaire	02-590-01-996		Commentaires		

Signature de la direction

Date

Ville de Waterloo

417, rue de la Cour, Waterloo (Québec) JOE 2NO

 Téléphone : 450 539-2282 | Télécopieur : 450 539-3257 | Site web : www.ville.waterloo.qc.ca